

Dépénalisation du VIH en RDC - Cas pratique

En 2008, la République démocratique du Congo adoptait une loi spécifique sur le VIH. Si la loi visait à protéger les personnes vivant avec le VIH, elle comportait aussi des dispositions pénalisant la transmission délibérée du virus (article 45), voire la non-divulgaration de la séropositivité (l'article 41 qui impose une obligation de dévoiler sa séropositivité renvoyant effectivement aux dispositions de l'article 45). Plusieurs personnes, dont une femme vivant avec le VIH, ont été poursuivies ou menacées de poursuites sur la base de la loi de 2008. Ces poursuites n'ont généralement pas donné lieu à des condamnations à moins que l'accusé(e) ne soit aussi poursuivi(e) pour agression sexuelle.

Depuis 2010, des membres de la société civile de la RDC se sont mobilisés pour réformer la loi sur le VIH estimant que les dispositions pénalisant le VIH sont discriminantes et ne devraient pas figurer dans un texte de loi censé protéger les personnes vivant avec le VIH. Il convient de noter que la loi sur les violences sexuelles et la loi portant protection de l'enfant pénalisent la transmission délibérée d'une « infection sexuellement transmissible incurable » et prévoient une peine d'emprisonnement à perpétuité alors que la loi sur le VIH prévoit une peine de 5 à 6 ans d'emprisonnement avec amende transactionnelle.

Les efforts de la société civile pour réformer la loi sur le VIH ont abouti en 2018, lorsque les parlementaires ont voté la suppression de l'article 45 et amendé l'article 41 qui y référerait. Ce succès est le résultat de huit années de travail, et d'un engagement efficace auprès des décideurs et des médias.

Pour Serge Tamundele de l'Organisation Union Congolaise des Organisations des Personnes Vivant avec VIH (UCOP+), plusieurs facteurs ont facilité le processus de réforme et notamment le fait que le Plan national stratégique de lutte contre le sida (2018-2021) ait spécifiquement prévu, dans l'un des axes stratégiques, la promotion d'un environnement favorable. De même, les acteurs de la société civile ont pu s'appuyer sur une revue de l'environnement juridique réalisée par le PNUD en 2013 qui recommandait l'abrogation de l'article 45 de la loi sur le VIH. Cette revue a été suivie d'un dialogue national sur le VIH et les droits humains et de plusieurs activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués.

Un travail important a aussi été mené auprès des parlementaires. Des alliés ont été identifiés à travers l'analyse de débats relatifs aux questions de santé et parmi les députés ayant participé à des rencontres internationales sur les droits humains et le VIH ou ayant une formation universitaire médicale réputée. De jeunes parlementaires ont aussi été associés aux processus et ont aidé à pousser la réforme. Un argumentaire solide a été développé pour engager un dialogue avec les décideurs sur la base des données scientifiques et médicales les plus récentes en matière de VIH et de l'application des dispositions pénales en RDC en matière de transmission délibérée. Comme le souligne Serge Tamundele, il est important de s'appuyer sur les réalités du pays (en l'occurrence, la contre-productivité de la pénalisation du VIH dans la lutte contre l'épidémie en RDC et

des dispositions législatives non-harmonisées) plutôt que de justifier les réformes en évoquant les directives internationales. Par ailleurs, Serge recommande de multiplier les échanges avec les parlementaires tout au long du processus, de présenter plusieurs cas de figure de pénalisation du VIH et de ne pas hésiter à aborder tous les aspects de la question (même les plus controversés) afin d'éviter des débats virulents à l'Assemblée.

Les parlementaires avec qui la société civile a pu engager un dialogue ont joué un rôle essentiel dans le processus de réforme en portant le projet auprès de leurs pairs au cours de différents forums parlementaires mais aussi lors des travaux en commission et des débats à l'assemblée. Ils ont aussi accompagné et aiguillé les représentants de la société civile dans leurs démarches auprès des décideurs, les soutenant, par exemple, lors des rencontres avec les présidents des deux chambres de l'Assemblée.

Ce travail auprès des parlementaires a été renforcé par les efforts menés pour identifier d'autres alliés et engager l'ensemble des acteurs concernés incluant les organisations de lutte contre le VIH et de défense des droits humains, le groupe de travail national « Droit et VIH », les membres du gouvernement (et en particulier le ministère de la justice et de la santé), des magistrats, la Commission nationale de Droit de l'Homme et les médias. La société civile a également su bénéficier de l'expérience de la coalition HIV JUSTICE WORLDWIDE et du soutien financier et technique du PNUD. Ils ont aussi su associer les responsables d'organismes internationaux comme l'ONUSIDA dans des échanges stratégiques avec les décideurs nationaux.

Si la mobilisation en RDC a conduit à la réforme de la loi sur le VIH, le processus n'a pas été sans difficulté dans un contexte de stigmatisation et d'homophobie toujours présentes. Par ailleurs, les réformes législatives prennent du temps ce qui peut être décourageant et entraîner la perte d'alliés et de partenaires. Elles peuvent aussi conduire à la remise en cause d'autres articles de la loi sur le VIH ce qui peut compliquer ou ralentir les débats. En RDC par exemple, deux articles sur le dépistage des mineurs ont été ajoutés au moment de la réforme. Enfin, des efforts restent à faire pour une meilleure appropriation de la loi sur le VIH par les personnes vivant avec le VIH et un renforcement des capacités des acteurs de justice pour une application stricte des autres dispositions législatives pénalisant la transmission délibérée d'« une infection sexuellement transmissible incurable » dans le respect des données scientifiques et médicales les plus récentes.

Serge Tamundele est avocat, Conseiller Juridique et Chargé de Plaidoyer Lois de UCOP+ (Union Congolaise des organisations des personnes vivant avec le VIH). Serge et UCOP+ ont joué un rôle moteur dans la réforme de la loi sur le VIH en RDC.